



Si l'usager présente des symptômes cliniques compatibles avec la COVID-19 en cour d'hospitalisation

L'un ou plusieurs des symptômes suivants :

- Fièvre (plus de 38°C)
- Toux (récente ou chronique exacerbée)
- Difficulté respiratoire
- Anosmie (perte odorat) brutale sans obstruction nasale, accompagnée ou non d'ageusie (perte de goût)

OU

2 ou plus des symptômes suivants :

- 1 symptôme général : douleurs musculaires, céphalée, fatigue intense, importante perte d'appétit
- Mal de gorge
- Diarrhée

NB : Symptômes sujets à changement, valider sur le site du MSSS

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/outil-de-triage-infirmiere-urgence-covid-19.pdf>

Demander à l'usager de se rendre à sa chambre et d'y rester

Prendre le matériel d'évaluation prévu à cet effet (kit disponible au poste de garde) et **revêtir les ÉPI** (précautions gouttelettes/contact avec protection oculaire) avant d'intervenir auprès de l'usager. Si aucun « kit » de disponible, utiliser le matériel disposé dans la chambre 124.

Procéder à l'évaluation clinique dans la chambre de l'usager. Si une autre infirmière est présente sur le département, demander à celle-ci de communiquer avec l'omnipraticien afin d'avoir la directive médicale pour l'usager (dépistage, isolement...) ainsi que les directives, s'il y a lieu pour les autres usagers qui auraient pu être en contact avec l'usager suspecté.

***En l'absence d'une deuxième infirmière, l'appel au Md devra être fait une fois les ÉPI retirés selon la procédure de déshabillage sécuritaire (vidéo sur intranet)

Si le Md demande un prélèvement et un transfert vers la zone jaune

L'infirmière qui procédera au transfert de l'usager devra vêtir des ÉPI propre et prendre le matériel requis pour le dépistage (disponibles à la chambre 124)

Pour l'usager : hygiène des mains et port d'un masque avant la sortie de la chambre.

Le patient sera transféré idéalement dans la chambre 126, si déjà occupé, vers la chambre 125.

Fermer à clé l'ancienne chambre occupée par l'usager, mettre l'affichette d'isolement sur la porte et demander à l'entretien ménager de procéder à la désinfection de la chambre ainsi qu'aux surfaces « high touch » de l'unité.

***Pour la suite, voir la procédure « usager qui nécessite une hospitalisation en psychiatrie durant la période COVID »

Approuvé par le comité local COVID de Thetford.